



# Intimidation et violence

## Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission  
scolaire  
de Montréal

### PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2016-2017

Date d'approbation du conseil d'établissement :

Nom de l'école :

Nom de la directrice : Sylvie Mimeault

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :  
Sylvie Mimeault

Nombre d'élèves :  
283

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :  
Sylvie Mimeault – Roxane Gauthier – Emily Antonucci - Sarina Balança & Sarah Guay-Lacombe

## ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école		Date de passation	
Fiche de consignation et fiche de suivi.		Janvier à décembre 2015	
Forces du milieu			
<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Bonne collaboration entre tout le personnel de l'école</li> <li>_ Bonne collaboration des élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle avec les élèves du premier cycle et de la maternelle</li> </ul>			
Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Petite école de quartier donc les enfants se côtoient beaucoup à l'extérieur de l'école et se suivent d'année en année.</li> <li>_ Dynamique de classe parfois difficile à briser.</li> <li>_ Manque de surveillance active dans la cour</li> <li>_ Langage de plus en plus violent et vulgaire chez les élèves plus vieux.</li> <li>_ Plus de gestion de cyber intimidation faite à la maison.</li> <li>_ Recrudescence marquée de propos sexistes entre les élèves plus vieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Diminuer de 5% le nombre d'insultes verbales entre les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année d'ici à décembre 2016.</li> <li>_ Pour les élèves de maternelle et du 1<sup>er</sup> cycle : apprendre à communiquer un message clair.</li> <li>_ Diminuer de 5% le nombre de propos sexistes et à caractère sexuel chez tous les élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Plan de surveillance stratégique et les Anges de la cour.</li> <li>_ Intervenir dès la maternelle par des activités de prévention, présenter des ateliers au niveau des compétences personnelles, sociales et estime de soi</li> <li>_ Visionner aux élèves de 3-4-5 &amp; 6<sup>e</sup> année la vidéo «La danse des brutes » qui traite du phénomène de l'intimidation</li> <li>_ Présenter des ateliers sur la gestion des conflits et sur la cyber intimidation par l'agente sociocommunautaire</li> <li>_ Continuer de faire vivre aux élèves de chacune des classes des activités de prévention.</li> <li>.affiche mouton-souris-oiseau-éléphant</li> <li>. « Mes paroles, j'y vois »</li> <li>_ Informations présentées au personnel (LIP)</li> <li>_ Au besoin, mettre en place un conseil de coopération.</li> <li>_ Atelier Chindaï (an 3)</li> <li>_ Avoir un coin « gestion de conflits » dans le local</li> <li>_ Pour les élèves de 3<sup>e</sup> cycle « Tous en action contre l'intimidation! »</li> <li>BD sur le consentement (Élisa Gravel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élève :</li> <li>. Respecter le code de vie</li> <li>. Langage et comportement respectueux</li> <li>. Dénoncer les insultes, le langage irrespectueux ou les gestes de violence</li> <li> </li> <li>Adulte :</li> <li>. Faire respecter le code de vie</li> <li>. Valoriser le respect chez les élèves.</li> <li>. Appliquer le plan de surveillance stratégique.</li> <li>. Être un modèle (langage respectueux)</li> <li>. Poursuivre l'utilisation du langage des personnages (Affiches)</li> <li>. Utiliser le protocole d'intervention</li> </ul>


**Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)**

- Informer et sensibiliser les parents de notre plan de lutte par divers média (Page Facebook de l'école, CÉ, site internet de l'école, envoi par courriel, assemblée de parents, affichage sur le babillard des entrées de l'école et du SDG, etc.)
- Explorer la possibilité d'offrir des capsules d'information sur le phénomène de l'intimidation via la page Facebook ou par des mini-conférences.

## LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none"><li>_ Informer son enseignant, son éducatrice, la direction et/ou la technicienne au service de garde et ses parents.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>_Message verbal ou écrit à l'enseignant et/ou à l'éducatrice de l'enfant</li><li>_Contacter la direction et/la technicienne au service de garde s'il y a lieu</li><li>_S'assurer que le suivi est fait par les intervenants de l'école</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>_ Informer les enseignants concernés, la direction et/ou la technicienne du service de garde</li><li>_ Informer la psychoéducatrice et/ou la TES, s'il y a lieu</li><li>_ Utiliser la fiche de consignation pour toute situation d'intimidation ou de violence (salon du personnel et cartable au bureau de la direction)</li><li>_ Faire le suivi avec les parents</li><li>_ Consigner les situations au service de garde avec celles de la direction</li></ul>

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

\_Conserver les dossiers et la grille de consignation dans le bureau de la direction.

**La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre**

## **l'intimidation et la violence.**

**Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.**

### **LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE**

#### **Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté**

- Rencontrer rapidement les personnes impliquées.
- Informers les parents de la situation, et les associer à la recherche de solutions.
- Assurer un suivi auprès de la personne qui a porté plainte.
- Convoquer le comité de lutte à l'intimidation pour étudier en détail une situation qui perdure et convenir des conséquences adaptées aux élèves et à la situation.
- Informers les intervenants de l'école (y compris les enseignants spécialistes) et le personnel du service de garde de la situation et des directives du comité.
- Consigner les formulaires et les plaintes dans un cartable au bureau de la direction.
- Mettre à la disposition des intervenants de l'école un formulaire pour faire un signalement au comité de lutte à l'intimidation.
- Le protocole d'intervention est actualisé dans l'agenda et il est affiché dans tous les locaux.

#### **Mesures de soutien à l'élève victime**

- Rencontrer l'élève pour avoir sa version des faits et le rassurer
- Informers les parents.
- Mettre en place des moyens de protection pour l'élève victime (ex : l'éloigner de l'agresseur, le retirer de certains lieux, accentuer la surveillance, etc.)
- Au besoin, référence prioritaire au service de psychoéducation et de TES.
- Rencontre avec l'agent communautaire.
- Rencontre et suivi particulier avec la direction.
- Intervention en groupe-classe ou en groupe du service de garde.
- Valoriser les bons coups.

#### **Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée**

- \_Suivi régulier avec l'élève victime
- \_Suivi avec les différents intervenants : direction, psychoéducatrice, technicienne au service de garde, enseignants et éducatrice.
- \_Suivi avec les parents des deux parties.

Mesures de soutien à l'élève témoin		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<ul style="list-style-type: none"> <li>_Rencontrer l'élève pour sa version des faits et le rassurer.</li> <li>_Au besoin, en informer les parents.</li> <li>_Au besoin, rencontre avec la TES ou la psychoéducatrice.</li> <li>_Rencontre et suivi particulier avec la direction.</li> <li>_Intervention de groupe en classe ou au service de garde.</li> <li>_Rencontre avec l'agente sociocommunautaire.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>_Vigilance accrue dans la cour de l'école.</li> <li>_Suivi avec l'élève au besoin.</li> </ul>
Mesures de soutien à l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<ul style="list-style-type: none"> <li>_Suivi avec les différents intervenants de façon graduée (enseignant, éducatrice, technicienne au service de garde et direction) et information aux parents.</li> <li>_Valoriser les bons coups.</li> <li>_Donner des responsabilités à l'élève.</li> <li>_Rencontre et suivi particulier avec la direction.</li> <li>_Rencontre avec l'agente sociocommunautaire.</li> <li>_Intervention de groupe en classe ou au service de garde.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_Retrait de la récréation et /ou des activités</li> <li>_Réflexion écrite</li> <li>_Lettre d'excuses</li> <li>_Suspension à l'interne</li> <li>_Suspension à la maison</li> <li>_Et toutes autres mesures jugées pertinentes à la situation.(contrat, entente, etc)</li> <li>-Se référer au protocole pour des gestes ou des paroles de violence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_Suivi régulier et ensuite ponctuel avec l'agresseur.</li> <li>_Rencontrer les élèves concernés dans les jours qui suivent l'incident.</li> <li>_S'informer auprès des différents intervenants.</li> </ul>

Révisé le 2017-10-04